CNIEG
Votre retraite, notre métier

Certificat médical relatif à la situation de l'enfant

CNIEG
CS 60 415
44204 NANTES
CEDEX 2

Pour effectuer une demande de majoration de pension au titre d'un enfant élevé porteur du handicap de 80% ou plus, reconnu entre ses 20 ans et 25 ans :

- Transmettre ce document au médecin traitant pour qu'il le remplisse et vous le retourne signé.
- Retourner cette demande complétée et signée via cnieg.fr en vous connectant à votre espace personnel → démarche transmettre mes documents.

Je soussigné(e) :

Nom : _____ Prénom : _____

Docteur en médecine, certifie que le handicap dont est atteint Madame/Monsieur :

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

☐ Existait depuis la naissance ☐ Est survenue au cours de l'année _____ ☐ Est en lien direct avec le handicap attesté par la carte d'invalidité ou la notification CDAPH

N° de la carte d'invalidité : _____ Date de validité : _____

Ou

Notification officielle de décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), datée du _____

J'atteste sur l'honneur :

☐ L'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration.

Fait à _____ Le _____

Cachet et signature du médecin traitant

Une vérification de l'exactitude de vos déclarations et de l'authenticité des documents produits peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L. 114-19 à L. 114-22 du code de la sécurité sociale.
La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 313-1 et suivants, 441-1 et suivants, 441-6 et suivants du code pénal).
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers, aux libertés ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et, dans certains cas prévus par la loi, d'opposition vis-à-vis des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Délégué à la protection des données de la CNIEG.

QR code réservé à la CNIEG